



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-036

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2022

# Sommaire

## **Préfecture de Police / Cabinet**

75-2022-01-07-00024 - Arrêté n° 2022-00023 portant nomination de conseillers techniques, référents zonaux, COMSIC zonal et coordinatrice interministérielle (5 pages)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-01-07-00024

Arrêté n° 2022-00023 portant nomination de  
conseillers techniques, référents zonaux,  
COMSIC zonal et coordinatrice interministérielle

## ARRÊTÉ N° 2022-00023

Portant nomination de conseillers techniques, référents zonaux, COMSIC zonal  
et coordinatrice interministérielle

LE PRÉFET DE POLICE,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu le code de la défense ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 1978 modifié, approuvant le règlement d'instruction et de manœuvre des sapeurs-pompiers communaux ;
- Vu l'arrêté du 23 décembre 2009, relatif à l'ordre de base national des systèmes d'information et de communication de la sécurité civile ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
  
- Vu les correspondances de monsieur le général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, de messieurs les directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise ;

Considérant les qualifications requises par les intéressés ;

Sur proposition de madame la préfète, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité de Paris,

### ARRÊTE

Article 1: Il est institué auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, des conseillers techniques et des référents zonaux issus des services d'incendie et de secours.

Ils exercent, au sein de la zone de défense et de sécurité de Paris, les missions consistant à :

- conseiller l'autorité préfectorale de zone, le chef d'état-major de zone pour les questions relatives à son champ de compétences et de rendre compte des évolutions structurelles de sa spécialité ou de son domaine ;
- relayer l'information technique de sa spécialité ou de son domaine avec les conseillers techniques départementaux des SIS de la zone ;
- accompagner et coordonner, conformément aux orientations du chef d'état-major, les actions interdépartementales notamment dans le cadre de dispositifs de mutualisation de moyens ;

- assurer l'interface avec les techniciens compétents du niveau national et principalement de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises ;
- conseiller sur le plan pédagogique et opérationnel les unités départementales.

La liste des personnels titulaires et suppléants avec énumération des spécialités concernées est annexée au présent arrêté.

Article 2 : En application du règlement relatif à l'Ordre de Base National des Systèmes d'Information et de Communication de la Sécurité civile (OBNSIC), il est désigné auprès du préfet de zone un COMmandant des Systèmes d'Information et de Communication (COMSIC) pour la zone de défense et de sécurité de Paris.

Le COMSIC zonal est chargé de concevoir et de coordonner la mise en œuvre opérationnelle des systèmes d'information et de communication. Il assure la fonction de conseiller technique zonal pour toutes les questions relatives aux systèmes d'information et de communication des services de la sécurité civile.

Article 3 : Il est institué auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, une coordinatrice interministérielle zonale issue du SGZDS. Elle a en charge le fonctionnement et l'animation pédagogique du centre d'entraînement zonal civil et militaire de formation NRBC-E, implanté au sein du Centre de formation du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-et-Marne sis à Gurcy-le-Châtel et assure également la coordination interservices et interministérielle dans le domaine NRBC-E.

Article 4 : Cet arrêté est communiqué à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, aux chefs d'état-major des zones de défense et de sécurité Est, Ouest, Nord, Sud, Sud-Est, Sud-Ouest, au général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et aux directeurs départementaux des services d'incendie et de secours de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n° 2021-00086 du 02 février 2021 portant nomination de conseillers techniques, référents zonaux et d'une coordinatrice interministérielle zonale NRBC-E auprès du préfet de zone, est abrogé.

Article 6 : La préfète, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et de la préfecture de police, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, et du Val-d'Oise.

PARIS, le 07 janvier 2022

Pour le préfet de Police,  
la préfète, secrétaire générale  
de la zone de défense et de sécurité

Marie-Emmanuelle ASSIDON



## Annexe à l'arrêté n° 2022-00023

Portant nomination de conseillers techniques, référents zonaux, COMSIC zonal  
et coordinatrice interministérielle

Liste des conseillers techniques, référents zonaux et coordinatrice interministérielle  
pour la zone de défense et de sécurité de Paris (titulaires et suppléants)

### Conseillers techniques zonaux

Spécialité	Titulaire	Suppléant
RCH Risques chimiques	LCL Francis COMAS SDIS 77	CDT William CRUZ-MOREY SDIS 78
RAD Risques radiologiques	LCL Christophe LIBEAU BSPP	CDT Loïc PAU SDIS 95
USAR Unités de sauvetage, d'appui et recherche	LCL Stéphane JAY SDIS 95	CDT Michel CIVES BSPP
SMPM Secours en milieu périlleux et montagne	CNE Patrick MAHU SDIS 91	ADC Juan MONTIEL BSPP
CYN Unités cynotechnie	CNE Julien GALLINA SDIS 91	LTN Éric GULLY SDIS 77
EAP Encadrement des activités physiques et sportives	LTN Laurent MATHIEU SDIS 95	LTN Francis DERMIGNY SDIS 78
SAL / SAV Interventions en milieu aquatique et hyperbare	CDT Yann AGEORGES SDIS 77	LTN Jean-Luc DUQUESNE SDIS 78
SIC Systèmes d'Information et de Communication	LCL Olivier GERPHAGNON (*) SDIS 91	CDT Philippe OGER SDIS 78

(\*) COMSIC zonal

### Conseiller zonal biologique

Spécialité	Titulaire	Suppléant
Risques biologiques	Vétérinaire en chef David RINGOT BSPP	PCL Frédéric CATINOT SDIS 91

Référents zonaux

Spécialité	Titulaire	Suppléant
FDF / FEN Feux de forêts / Feux d'espaces naturels	LCL Éric ROBLIN SDIS 91	CNE Tanguy BANNIER SDIS 77
GELD Groupe d'exploration longue durée	CNE Xavier GUIBERT BSPP	LTN Mickaël DUBREUIL SDIS 78
IUV Intervention d'urgence sur les véhicules	CNE Rémy SBAIZERO SDIS 77	CDT Gilles DEVANTOY SDIS 95
BIO Risques biologiques	Vétérinaire en chef David RINGOT BSPP	PCL Frédéric CATINOT SDIS 91
Médicale	Médecin en Chef Stéphane TRAVERS BSPP	MCL Jean-Michel DUQUESNE SDIS 78
Moyens aériens	CDT Pierre CLUZEL SDIS 77	LTN Antonin BRAHIC SDIS 95
Drone	CNE Vendelin CLIQUES SDIS 78	CDT Pierre CLUZEL SDIS 77
PRV Prévention contre les risques d'incendie et de panique	LCL Jean-François DUARTE PAIXAO BSPP	LCL Pascal REVERSAT SDIS 91
RAN Risques animaliers	CDT Marc BIDARD SDIS 78	VCD Laurent GOUARDO SDIS 78
Réseaux Sociaux	LTN Camille BOUDOT SDIS 78	CDT David ANNOTEL SDIS 91
Secourisme	CNE Yoan BRAUT SDIS 78	MLC François PORÉE - SDIS 95 Référént technique : ADC Sébastien HERMET - SDIS 78
SSQVS	Mme Anne-Sophie DURANTON SDIS 95	CDT Nicolas GRANIER SDIS 78

Coordinatrice zonale interministérielle NRBC-E

Spécialité	Titulaire	Suppléant
Coordinatrice interministérielle zonale NRBC-E dans les domaines de l'information, de la formation ainsi que des entraînements interministériels zonaux	Majore de police Valérie LE BECHEC SGZDS	-